



Volume principal

Version finale

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	4
RESUME DES TRAVAUX DES ASSISES	5
INTRODUCTION	13
1. RAPPEL DU CONTEXTE DES ASSISES	15
1.1. Problématique du secteur de l’agriculture et de la sécurité alimentaire au Gabon	15
1.2. Genèse et justification des assises	15
1.3. Méthodologie de préparation des assises	17
1.4. Objectifs et résultats attendus des assises	18
1.4.1. <i>Objectif global</i>	18
1.4.2. <i>Objectifs spécifiques</i>	18
1.4.3. <i>Résultats attendus</i>	18
1.5. Participants	18
2. CEREMONIE D’OUVERTURE	20
3. DEROULEMENT DES TRAVAUX	22
3.1. Session introductive	22
3.1.1. <i>Mise en place du présidium</i>	22
3.1.2. <i>Présentation sur le contexte, les enjeux et les objectifs de l’Agriculture au Gabon par le Ministre de l’Agriculture et de l’Elevage, chargé de la mise en œuvre du Programme GRAINE</i>	22
3.1.3. <i>Présentation sur la souveraineté alimentaire et l’agriculture familiale par le Chargé de l’Elevage au Bureau Sous régional de la FAO pour l’Afrique Centrale</i>	24
3.2. Session d’échanges d’expériences	25
3.2.1. <i>Présentation sur le bilan d’étape et mesures d’adaptation du Programme GRAINE par le Ministre de l’Agriculture et de l’Elevage, chargé de la mise en œuvre du Programme GRAINE</i>	25
3.2.2. <i>Présentation sur « l’Initiative 3N(les Nigériens nourrissent les Nigériens), une expérience du Niger en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la lutte contre la pauvreté » par le Conseiller à la Présidence de la République du Niger/Haut-Commissariat Initiative 3N</i>	26
3.2.3. <i>Présentation sur la contribution du Centre africain de recherches sur bananiers et plantains (CARBAP) à l’amélioration de la productivité et de la compétitivité de la filière plantain au Gabon par le Directeur dudit Centre au Cameroun</i>	27
3.2.4. <i>Présentation sur l’utilisation de la biodiversité agricole et arboricole pour nourrir les populations et soutenir la planète par le Représentant de Bioversity International et chercheur en ressources génétiques, forestières et restauration, au Cameroun</i>	28
3.2.5. <i>Présentation sur la protection des végétaux pour le développement durable du Secteur agricole par le Représentant Résident Sous Régional de l’Union Africaine, Directeur du Conseil Phytosanitaire Interafricain de l’Union Africaine au Cameroun</i>	28
3.2.6. <i>Présentation sur « La troisième révolution industrielle : vers une agriculture durable, connectée et inclusive » par le Directeur du Centre Songhaï au Bénin</i>	29

3.2.7.	<i>Présentation sur la transformation de l'élevage en Afrique : axes stratégiques, par le Chef de l'Unité Production animale du Bureau Interafricain des ressources animales de l'Union Africaine au Kenya</i>	30
3.2.8.	<i>Présentation sur la contribution de la CEBEVIRHA au développement des chaînes de valeurs des filières animales au Gabon par le Directeur général de la CEBEVIRHA au Gabon</i>	30
3.2.9.	<i>Présentation sur l'agroalimentaire dans la chaîne de valeur au Sénégal par le Directeur de la Recherche et du Développement de l'Institut de Technologie Alimentaire du Sénégal</i>	32
3.2.10.	<i>Présentation sur l'intégration de la dissémination des technologies et la recherche de qualité pour un impact à grande échelle par le Directeur de l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA) au Kenya</i>	33
3.2.11.	<i>Présentation sur un renforcement du partenariat stratégique entre le PRASAC et le SNRA du Gabon pour promouvoir une agriculture durable, productive et compétitive par le Directeur Général du PRASAC au Tchad</i>	33
3.2.12.	<i>Présentation sur la gestion des ressources halieutiques et développement de l'aquaculture en Afrique Centrale par un Administrateur de la Commission régionale des pêches du Golfe de Guinée (COREP)</i>	34
3.3.	Réflexions thématiques	35
3.3.1.	<i>Thématiques retenues pour les assises</i>	35
3.3.2.	<i>Mise en place des groupes de travail par thématique</i>	35
4.	RESULTATS DES TRAVAUX	377
4.1.	Synthèse des résultats des travaux de groupes	377
4.2.	Dispositif de suivi des recommandations des assises	48
5.	CEREMONIE DE CLOTURE	499
	CONCLUSION	50

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ADAG	Agence de développement agricole du Gabon
AOC	Afrique de l'Ouest et du Centre
ARPAG	Autorité de régulation des produits agricoles du Gabon
CARBAP	Centre africain de recherche sur les bananes et plantains
CEBEVIRHA	Communauté économique du bétail, de la viande et des ressources halieutiques
CEMAC	Communauté économique et monétaire des Etats de l'Afrique Centrale
CIFOR	Center for International Forestry Research
CNSAD	Commission nationale de sécurité alimentaire et de développement agricole
CORAF	Conseil Ouest et Centrafricain pour la recherche et le développement agricoles
COREP	Commission régionale des pêches du Golfe de Guinée
CPI-UA	Centre phytosanitaire Interafricain de l'Union africaine
DGEFRA	Direction générale de l'enseignement, de la recherche et de la formation agricoles
DGSA	Direction générale de la sécurité alimentaire
EMF	Etablissement de microfinance
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FDA	Fonds de développement agricole
FNDA	Fonds national d'aide et de garantie
GRAINE	Gabonaise des réalisations agricoles et des nationaux engagés
I3N	Initiative « Les Nigériens nourrissent les Nigériens »
IBAR	Interafrican Bureau for Animal Resources
IITA	Institut international d'agriculture tropicale
ITA	Institut de technologie alimentaire
MAEPG	Ministère de l'agriculture et de l'élevage, chargé de la mise en œuvre du Programme GRAINE
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petite et moyenne entreprise
PMI	Petite et moyenne industrie
PNAT	Plan national d'affectation des terres
PPP	Partenariat public-privé
PRASAC	Pôle régional de recherche appliquée aux systèmes agraires d'Afrique Centrale
PSGE	Plan stratégique Gabon émergent
PTF	Partenaire technique et financier
SNRA	Système national de recherche agricole
TAC	Technicien d'appui conseil
SOTRADER	Société gabonaise de transformation agricole et de développement rural
ZEE	Zone Economique Exclusive

RESUME DES TRAVAUX DES ASSISES

L'An deux mille dix-sept, du vingt-huit juin au premier juillet, sous le Haut Patronage de Son Excellence Monsieur Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat, se sont tenues, à l'hôtel Radisson Blu de Libreville, les Assises sur la Redynamisation de l'Agriculture et l'Accélération du Programme GRAINE pour une Souveraineté Alimentaire au Gabon.

Ces Assises, organisées par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, chargé de la mise en œuvre du Programme GRAINE en partenariat avec la FAO et la Société gabonaise de transformation agricole et de développement rural (SOTRADER) ont connu la participation d'environ sept cents (700) personnes, représentant les acteurs du secteur agricole provenant de l'ensemble du territoire national notamment, les exploitants individuels, les organisations paysannes, les agro-industries, les représentants des ONG et les experts du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, chargé de la mise en œuvre du Programme GRAINE.

Ces assises ont également enregistré la participation effective des experts des organismes sous régionaux et internationaux représentant les institutions ou initiatives de développement de l'agriculture, dont l'I3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens », le Conseil Phytosanitaire Interafricain de l'Union Africaine, Le Bureau Interafricain des Ressources animales de l'Union Africaine, le Pôle Régional de Recherche Appliquée aux Systèmes Agraires d'Afrique Centrale (PRASAC), la Communauté Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques (CEBEVIRHA), la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP), Bioversity International, l'Institut International d'Agriculture Tropicale (IITA), le Centre Africain de Recherche sur les Bananes et Plantains (CARBAP), la Conférence Panafricaine Coopérative, le Centre Songhaï du Bénin et l'Institut de Technologie Alimentaire du Sénégal.

La Cérémonie officielle d'ouverture des Assises a été placée sous la présidence de Son Excellence Monsieur Emmanuel ISSOZE NGONDET, Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Son Excellence M. Le Premier Ministre a été représenté pour la cérémonie officielle d'ouverture des Assises par Son Excellence M. Bruno Ben MOUBAMBA, Vice Premier Ministre, Ministre de l'Urbanisme, de l'habitat Social et du Logement, en présence de nombreux membres du Gouvernement, des représentants du Corps Diplomatique, des Représentants des Partenaires Techniques et Financiers et des Gouverneurs des neuf (9) provinces du Gabon.

Cette cérémonie officielle d'ouverture a été ponctuée par trois discours :

Intervenant en premier, Monsieur Hélder MUTEIA, Coordonnateur du Bureau Sous régional de la FAO pour l'Afrique Centrale, au nom de Monsieur José Graziano Da Silva, Directeur Général de la FAO, a transmis aux hautes autorités gabonaises, les félicitations de son institution pour l'organisation effective des travaux des Assises sur la Redynamisation de l'Agriculture et l'Accélération du Programme GRAINE pour une Souveraineté Alimentaire au Gabon. Il a notamment rappelé que la FAO qui a toujours appuyé le Gabon, vient de mettre en place sous la direction du Gouvernement un nouveau cadre de programmation pays élaboré de manière participative et qui est en lien étroit avec les objectifs stratégiques de la FAO, à savoir :

- Contribuer à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition ;
- Rendre l'agriculture, la foresterie et la pêche plus productives et plus durables ;
- Réduire la pauvreté rurale ;
- Favoriser la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires ouverts et efficaces ;
- Améliorer la résilience des moyens d'existence face aux catastrophes.

Succédant à Monsieur Hélder MUTEIA, Madame Patricia TAYE, épouse ZODI, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Agriculture, chargé de l'Agro-Industrie, représentant Monsieur Yves Fernand MANFOUMBI, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, Chargé de la Mise en œuvre du Programme GRAINE retenu, a tenu à remercier pour leur présence à cette cérémonie, à travers le Vice-Premier Ministre, les plus hautes autorités du pays en tête desquelles Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat et Premier Agriculteur du Pays.

Elle a notamment rappelé l'ambition du Président de la République de faire du Gabon « un nouveau modèle de développement qui intègre le bien-être humain, l'équité sociale, la conservation environnementale pour une croissance durable » déclinée dans le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE). Dans cette vision, l'Agriculture est identifiée comme étant le premier moteur de croissance, le premier levier de diversification de l'économie et la première source d'emplois. Elle a insisté sur le fait que les résultats des travaux de ces Assises sont attendus par le Gouvernement et doivent ouvrir la voie à une profonde mutation du secteur agricole, avant d'inviter l'ensemble des participants à s'investir dans les sept (7) groupes thématiques.

En ouvrant les travaux des Assises, Son Excellence Monsieur Bruno Ben MOUBAMBA, Vice Premier Ministre, Ministre de l'Urbanisme, de l'habitat Social et du Logement est revenu sur l'importance accordée par les plus hautes autorités au secteur agricole qui occupe une place centrale dans le projet de société « l'Egalité des chances » du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA. Il a notamment rappelé que dans le Plan Stratégique Gabon Emergent, deux missions importantes ont été assignées à ce secteur, à savoir :

- Valoriser le potentiel agricole du Gabon,
- Garantir la sécurité alimentaire.

Avant de déclarer ouverts les travaux des Assises sur la Redynamisation de l'Agriculture et l'Accélération du Programme GRAINE pour une Souveraineté Alimentaire au Gabon, Son Excellence Monsieur Bruno Ben MOUBAMBA a invité les participants à établir un diagnostic sans complaisance du secteur agricole et à s'engager dans des débats constructifs afin de proposer au Gouvernement des mesures concrètes adaptées aux enjeux actuels.

Après la cérémonie officielle d'ouverture, les assises se sont poursuivies en quatre sessions :

- A l'ouverture de la première session en plénière, les participants ont été orientés par une présentation introductive de Monsieur Yves Fernand MANFOUMBI, Ministre de l'agriculture et de l'élevage, chargé de la mise en œuvre du Programme GRAINE. Celui-ci a rappelé les objectifs chiffrés de l'action gouvernementale en ce qui concerne l'agriculture à l'horizon 2023, avant de préciser les principaux leviers institutionnels et les moyens novateurs sur lesquels il compte fonder les actions de son département ministériel.

Les présentations des experts internationaux et les expériences des autres pays invités ont édifié les participants sur les moyens politiques et techniques pouvant permettre de réussir la réalisation des objectifs fixés par le Gouvernement.

- Le second jour des assises, M. le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, Chargé de la mise en œuvre du Programme GRAINE a présenté le bilan d'étape, les difficultés et les orientations fortes que le Président de la République met à la disposition des acteurs pour donner un souffle nouveau en vue de l'accélération des activités du Programme GRAINE, parmi lesquelles on peut noter :

- L'annulation de la dette des coopératives vis-à-vis de la SOTRADER ;
- L'ouverture du Programme aux agriculteurs indépendants et à d'autres spéculations ;
- La focalisation du Programme sur les filières domestiques et le maintien des filières export uniquement pour les coopératives ;
- L'implication des services du Ministère de l'Agriculture dans l'encadrement et le conseil agricole ;
- La concentration des interventions sur les terres déjà développées et sur les principaux bassins de production du pays ;

- La suppression du paiement de la prime incitative aux membres des coopératives en activité ;
 - L'encouragement des coopératives à être des agri-preneurs.
- Les sessions en groupes par thématique ont succédé à la plénière et se sont déroulées les second et troisième jours des assises sur les sept (7) thématiques prévues, à savoir :
- 1) Mettre en adéquation le cadre institutionnel de l'agriculture par rapport aux enjeux de redynamisation du secteur pour assurer la souveraineté alimentaire du pays ;
 - 2) Rendre disponibles et accessibles, et sécuriser les terres agricoles pour assurer la souveraineté alimentaire du pays ;
 - 3) Diversifier et accroître les sources de financements du secteur agricole pour assurer la souveraineté alimentaire du pays ;
 - 4) Soutenir les modèles de production et les chaînes de valeurs durables dans les filières porteuses pour assurer la souveraineté alimentaire du pays ;
 - 5) Renforcer le capital humain dans le secteur agricole pour assurer la souveraineté alimentaire du pays ;
 - 6) Promouvoir l'agriculture familiale comme moteur de la souveraineté alimentaire du pays ;
 - 7) Accélérer la mise en œuvre du Programme GRAINE.
- Une session plénière d'adoption des rapports a succédé aux travaux des groupes et a permis d'aboutir aux principales recommandations suivantes :

Recommandation Générale :

Mettre en place un comité de suivi des travaux des assises comprenant les représentants de la Présidence de la République, la primature, le Ministère de l'agriculture et de l'Elevage chargé de la mise en œuvre du Programme GRAINE, la société civile, les organisations paysannes et les partenaires techniques et financiers.

Recommandations spécifiques aux thématiques :

1) Sur la mise en adéquation des institutions :

- Accélérer la création du Fonds de développement Agricole ;
- Elaborer et faire adopter des textes législatifs et réglementaires appropriés en collaboration avec les départements ministériels concernés, et les faire mettre en application ;
- Opérationnaliser la Commission Nationale de Sécurité Alimentaire et de Développement Agricole et créer une cellule de suivi-évaluation ;
- Mettre en adéquation les capacités humaines, financières et matérielles requises.

2) Sur la disponibilité des terres :

- Accélérer le processus de régularisation foncière des exploitants familiaux et des opérateurs du secteur (productions végétales, élevages, pisciculture/aquaculture...) déjà installés, en utilisant les facilités existantes GRAINE-ANTTUC ;
- Affecter et réserver au minimum entre 1,5 millions et 3 millions d'hectares de terres arables pour les besoins de mise en œuvre du plan de relance (agriculture export, agriculture familiale, agriculture urbaine et péri-urbaine) ;
- Revisiter et actualiser les textes législatifs et réglementaires du MAEPG ayant des dispositions foncières pour simplifier et améliorer les dispositions relatives à l'accès et à la gestion du foncier agricole ;
- Renforcer les capacités humaines, techniques et opérationnelles du MAEPG en matière de foncier agricole en plaçant les fonctions de formulation des politiques, de contrôle et de régulation du foncier agricole au niveau du Secrétariat Général ;
- Réaliser à court terme une carte des sols agricoles du Gabon et un schéma directeur des sols agricoles sur la base des informations disponibles et des enquêtes de terrain ;
- Elaborer sur la base de la carte des sols agricoles un plan national de conservation de la qualité et la fertilité des sols ;
- Elaborer un cadre législatif et réglementaire incitatif pour accélérer l'attractivité du pays aux investisseurs spécialisés dans les aménagements fonciers et agricoles (pistes rurales, périmètres irrigués, marchés ruraux...) ;
- Accélérer la collaboration interministérielle entre le Ministère des infrastructures, le Ministère de la Défense (génie militaire) et le MAEPG pour aménager et entretenir les pistes rurales prioritaires en matière de désenclavement des bassins de productions agricoles.

3) Sur le financement de l'agriculture :

- Changer la dénomination du Fonds de Développement Agricole (FDA) en Fonds National de Développement, d'Aide et de Garantie (FNDA) ;
- Créer un Etablissement de Microfinance (EMF) de première catégorie dédié aux acteurs du secteur agricole (agriculteurs, éleveurs, transformateurs.....) ;
- Explorer et solliciter les financements des multinationales dans leurs responsabilités sociétales au titre du développement agricole local ;
- Recenser et rechercher tous les financements alternatifs et innovants ;
- Prendre une part active dans le processus d'attribution des forêts communautaires en vue de leur utilisation comme garantie bancaire.

4) Sur les chaînes de valeurs :

- Mettre en place des politiques visant à améliorer les maillons des chaînes de valeurs ;
- Favoriser la création et le fonctionnement d'interprofessions pour un accès des productions au marché ;
- Améliorer le cadre juridique et institutionnel de la Recherche Agricole ;
- Créer des plateformes de recherches au niveau national et international pour redynamiser la vulgarisation dans les chaînes de valeurs ;
- Créer des banques de gènes et redynamiser les structures semencières locales et nationales afin de maintenir et valoriser les ressources génétiques locales ;
- Créer un conseil national semencier ;
- Promouvoir l'utilisation des intrants agricoles organiques (fertilisants et pesticides naturels) ;
- Intéresser d'autres acteurs à la fabrication d'aliments bétail à base des productions locales ;
- Créer ou réhabiliter les infrastructures pour faciliter la production et l'écoulement des produits (pistes rurales, marchés, centres de groupage ...) ;
- Créer des pôles de productions agricoles en adéquation avec la consommation locale.

5) Sur le capital humain :

- Renforcer les capacités humaines, financières et matérielles et redéployer le personnel du Ministère de l'Agriculture ;
- Former les organisations des jeunes, des femmes et des paysans aux techniques de négociations et au dialogue communautaire ;
- Associer les confessions religieuses dans la promotion de la formation agricole ;
- Inclure les établissements privés, les Organisations de la Société Civile (OSC), les opérateurs économiques, les agro-industries dans l'élaboration et le financement des plans de formation ;
- Développer et mettre en œuvre une stratégie de financement des Etablissements publics de formation agricole ;
- Promouvoir des cas de réussite pour susciter les vocations ;
- Renforcer les capacités opérationnelles de la Direction Générale de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche Agricoles (DGEFRA) ;
- Elaborer un Master plan de la formation agricole.

6) Sur l'agriculture familiale :

- Rendre accessibles les terres agricoles aux petits exploitants ;
- Rendre disponibles les semences améliorées aux petits producteurs ;
- Assurer l'encadrement de proximité des petits producteurs ;
- Identifier et valoriser les produits de terroir ;
- Favoriser l'accès à l'énergie ;
- Mettre en place les infrastructures hydroagricoles ;
- Promouvoir la mécanisation agricole ;
- Promouvoir les échanges entre acteurs de filières.

7) Sur l'accélération du Programme GRAINE :

- Sensibiliser et renforcer les capacités des membres des coopératives sur les mécanismes de fonctionnement d'une coopérative (Statuts et Règlement Intérieur) ;
- Élaborer des plans de formation en gestion pour les membres des coopératives ;
- Mettre en œuvre des mesures destinées à la gestion des conflits homme-faune ;
- Élaborer et mettre en œuvre un plan de formation à l'intention des producteurs et des techniciens d'appui conseil ;
- Mettre en place un véritable dispositif d'appui conseil par le recrutement de cadres gabonais en collaboration avec les institutions spécialisées ;

- Poursuivre l'aménagement des parcelles agricoles des coopératives et des agriculteurs indépendants à des coûts subventionnés et raisonnables ;
- Elaborer et mettre en œuvre des stratégies permettant de réduire les coûts de transport des produits agricoles des lieux de production vers les centres de commercialisation ;
- Apporter un appui technique aux coopératives et aux agriculteurs indépendants en matière de commercialisation.

Les détails des discussions, présentations et résolutions, figurent dans le rapport général des assises sur la Redynamisation de l'Agriculture et l'Accélération du Programme GRAINE pour une Souveraineté Alimentaire au Gabon.

Fait à Libreville, le 1^{er} juillet 2017

INTRODUCTION

L'An deux mille dix-sept, du vingt-huit juin au premier juillet, sous le Haut Patronage de Son Excellence Monsieur Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat, se sont tenues, à l'hôtel Radisson Blu de Libreville, les Assises sur la redynamisation de l'agriculture et de l'accélération du Programme GRAINE pour une souveraineté alimentaire du Gabon. Organisées par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Chargé de la mise en œuvre du Programme GRAINE (MAEPG) en partenariat avec la FAO et la Société gabonaise de transformation agricole et de développement rural (SOTRADER), ces assises ont connu la participation des représentants des acteurs du secteur agricole provenant de l'ensemble du territoire national notamment, les organisations paysannes, les agro-industries, les représentants des organisations de la société civile (OSC) et les experts du MAEPG. Elles ont également enregistré la participation effective des experts des organismes sous régionaux et internationaux, à savoir :

- L'Initiative 3 N « Les Nigériens nourrissent les Nigériens » ;
- Le Conseil phytosanitaire Interafricain de l'Union Africaine ;
- Le Bureau Interafricain pour les ressources animales de l'Union Africaine ;
- Le Pôle régional de recherche appliquée au développement des systèmes agricoles d'Afrique centrale (PRASAC) ;
- La Commission économique du bétail, de la viande et des ressources halieutiques (CEBEVIRHA) ;
- Bioversity International ;
- La Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) ;
- Le Centre international d'agriculture tropicale (IITA) ;
- Le Centre africain de recherches sur bananiers et plantains (CARBAP) ;
- Le Centre Songhaï du Bénin ;
- L'Institut de technologie alimentaire du Sénégal (ITA).

Le présent rapport général résume les travaux de ces assises et s'articule autour de cinq axes principaux :

- Le rappel du contexte des assises ;
- La cérémonie d'ouverture ;
- Le déroulement des travaux ;
- Les résultats des travaux ;
- La cérémonie de clôture.

Il est complété par un volume annexe qui donne :

- Le programme général des assises,
- La liste des participants extérieurs,
- Les résultats des travaux de groupes,
- Les allocutions prononcées.

1. RAPPEL DU CONTEXTE DES ASSISES

1.1. Problématique du secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire au Gabon

Depuis les années 60 et ce jusqu'à une époque récente, le Gabon avait une économie principalement orientée vers la rente pétrolière. Le boom économique créé par cette rente pétrolière a relégué l'agriculture au second plan. C'est ainsi que ce secteur n'a jusqu'à présent suscité qu'un faible intérêt pour l'économie nationale. En effet, un bref aperçu de l'agriculture gabonaise fait ressortir que ce secteur ne couvrait que 4,7% du PIB pour la période de 2005 à 2010 et n'occupait qu'un cinquième de la population du Gabon. En outre, le Gabon a connu un important exode rural avec plus de 80% de sa population concentrée dans les villes.

Le contexte agricole gabonais se caractérise par une forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur en denrées alimentaires. La balance commerciale gabonaise de produits agricoles et agroalimentaires est structurellement déficitaire. Les exportations du pays sont marginales et composées essentiellement de produits de la pêche. Les importations de produits agricoles et agroalimentaires sont, en revanche, en progression constante : elles représentaient 370 milliards FCFA en 2015, soit 21% des importations totales du pays.

Mais l'Etat cherche à inverser cette tendance et a développé depuis 2009 une réflexion stratégique dans le cadre du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), dont un des piliers est le plan « Gabon vert ».

Dans le pilier « Gabon vert » du Plan Stratégique Gabon Emergent 2011-2025, le Gabon s'est résolument engagé à faire de l'agriculture un secteur dynamique clef pour la diversification et la transformation de son économie. L'objectif majeur est « de favoriser à l'horizon 2023, l'essor des filières agricoles afin de réduire substantiellement les importations alimentaires, de rétablir une autosuffisance en produits vivriers, halieutiques et d'élevage, et de devenir un exportateur net de produits agroindustriels, tout en respectant les principes d'agriculture durable. »

1.2. Genèse et justification des assises

La dépendance du Gabon vis-à-vis de l'extérieur en denrées alimentaires est aujourd'hui une préoccupation majeure du Gouvernement. Or, le pays dispose d'énormes potentialités au plan agricole :

- Plus de 5 millions d’hectares de terres disponibles ;
- Une pluviométrie abondante de plus de 2000 mm/an dont une moyenne de 2600 mm à Libreville ;
- Un réseau hydrographique dense ;
- Une longueur de côte de 800 km et une Zone Economique Exclusive (ZEE) de 213.000 km² ;
- Une diversité de conditions agro-écologiques permettant de diversifier la production végétale, pratiquer l’élevage et l’aquaculture et exploiter les ressources alimentaires dont regorgent la mer et la forêt qui couvre 85% du territoire national.

Dans la perspective de valoriser le potentiel agricole et de garantir la sécurité alimentaire, le Gouvernement gabonais envisage dans le cadre du Plan Stratégique Gabon Emergent de réduire à terme les importations des produits vivriers et d’améliorer la contribution de ce secteur au PIB. A cet effet, l’Agriculture est identifiée comme un moteur de croissance susceptible d’accroître la part du secteur dans la richesse nationale, de créer des emplois et de lutter contre la pauvreté.

Le pays doit inverser la tendance de la dépendance alimentaire et enrayer la malnutrition chronique qui affiche une tendance à la hausse. Pour que l’agriculture gabonaise puisse avoir l’attention qu’elle mérite de la part des pouvoirs publics et de l’ensemble de la société gabonaise, il importe de noter que l’insécurité alimentaire et la malnutrition sont avant tout des problèmes de santé publique qui entravent la performance du capital humain indispensable au développement économique et social du pays. De ce fait, c’est une priorité de développement de mettre en place des politiques et stratégies adaptées visant à dynamiser le secteur agricole vivrier et la nutrition en stimulant les opportunités qui s’offrent à lui.

Par ailleurs, pour accroître la production et les revenus dans les systèmes de production agricole et les chaînes de valeurs, il y a lieu de revisiter les modèles techniques et socio-économiques qui sous-tendent cette ambition. Il faut donc des itinéraires techniques et des systèmes de production innovants issus de la recherche-développement et adaptés aux conditions socio-économiques et environnementales du Gabon. Enfin, en plus du développement des agro-industries, il est indispensable de reconsidérer le rôle et l’importance à accorder aux deux autres niveaux de production que sont les petites et moyennes entreprises agricoles incluant les coopératives, et les petites exploitations agricoles allant de l’exploitation individuelle à l’exploitation familiale.

Pour satisfaire ces ambitions économiques, sociales et environnementales, le Gabon a opté pour une dynamisation aussi bien de l’agriculture industrielle que de l’agriculture artisanale et familiale (petits producteurs).

La tenue de ces assises offre l'opportunité au pays de faire une introspection sur les grands maux dont souffre l'agriculture et de tracer les voies devant conduire le Gabon vers une souveraineté alimentaire en l'espace d'une génération. C'est ainsi que le MAEPG a sollicité l'accompagnement technique de la FAO, son partenaire technique privilégié, en vue de faire de cet évènement inédit une véritable plateforme pour la redynamisation de l'agriculture, l'accélération du Programme GRAINE pour une souveraineté alimentaire au Gabon.

1.3. Méthodologie de préparation des assises

Pour la préparation des assises, un comité ad hoc réunissant les experts de la FAO, du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage chargé de la mise en œuvre du Programme GRAINE a été mis en place et chargé de mener des réflexions sur les assises, avec un accent particulier sur l'agriculture familiale parmi les thématiques à aborder. Un sous-comité a été responsabilisé pour identifier les thématiques prioritaires et développer les termes de référence pour un diagnostic approfondi de celles-ci et jeter les bases pour les réflexions lors des assises.

Sept thématiques avaient été identifiées et ont toutes fait l'objet de travaux de groupes pré-assises. Il s'agit notamment des thématiques suivantes :

Thématique 1 : Mettre en adéquation le cadre institutionnel de l'agriculture par rapport aux enjeux de redynamisation du secteur pour assurer la souveraineté alimentaire du pays ;

Thématique 2 : Rendre disponibles et accessibles, et sécuriser les terres agricoles pour assurer la souveraineté alimentaire du pays ;

Thématique 3 : Diversifier et accroître les sources de financements du secteur agricole pour assurer la souveraineté alimentaire du pays ;

Thématique 4 : Soutenir les modèles de production et les chaînes de valeur durables dans les filières porteuses pour assurer la souveraineté alimentaire du pays ;

Thématique 5 : Renforcer le capital humain dans le secteur agricole pour assurer la souveraineté alimentaire du pays ;

Thématique 6 : Promouvoir l'agriculture familiale comme moteur de la souveraineté alimentaire du pays ;

Thématique 7 : Accélérer la mise en œuvre du Programme GRAINE.

Ces préparatifs ont été confortés par l'implication personnelle du Ministre de l'agriculture et de son Ministre délégué chargé de l'agro-industrie, qui ont personnellement écouté et renforcé, durant tout le processus préparatoire des assises, les présentations introductives sur les thématiques devant être traitées lors des assises. Cette participation des principaux responsables du MAEPG a permis de donner concrètement une empreinte politique et une direction stratégique à ces assises afin de bien baliser le cadre des discussions.

1.4. Objectifs et résultats attendus des assises

1.4.1. Objectif global

L'objectif général des assises était de placer l'agriculture au premier rang des priorités d'investissement et de renforcer sa position dans le développement économique et social du Gabon. Cette initiative vise à relever les défis du développement du secteur et élaborer un programme de développement agricole consensuel et réaliste pour les vingt (20) prochaines années.

1.4.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques déclinés de l'objectif général étaient ainsi qu'il suit :

- Développer une stratégie pour la redynamisation et l'amélioration de la résilience de la production agricole nationale ;
- Promouvoir le secteur agricole comme pourvoyeur d'emplois, de croissance économique et de protection sociale ;
- Faire un plaidoyer pour un financement accru du secteur agricole, via le budget national et le développement de partenariats public-privé (PPP).
- Mobiliser l'ensemble des acteurs du secteur.

1.4.3. Résultats attendus

Quatre (4) principaux résultats étaient attendus de ces assises :

- 1) Une stratégie pour la redynamisation et l'amélioration de la résilience de la production agricole nationale tenant compte du contexte économique actuel est développée de manière participative ;
- 2) Des mécanismes d'atténuation et d'adaptation de l'agriculture gabonaise aux principaux chocs endogènes et exogènes (maladies émergentes, flambée des prix agricoles, changements climatiques, baisse des revenus pétroliers...) sont proposés ;
- 3) Le secteur agricole est promu auprès du public et des partenaires de l'Etat gabonais comme un secteur économique d'avenir et un secteur clé pour l'amélioration de la souveraineté alimentaire et de la nutrition ;
- 4) Les éléments techniques nécessaires au plaidoyer pour accroître le financement du secteur agricole par l'Etat et ses partenaires sont disponibles et partagés aux décideurs.

1.5. Participants

Les participants et parties prenantes conviés à ces assises étaient les suivants :

- Le Ministère en charge de l’Agriculture ainsi que d’autres départements ministériels et structures publiques (Agences,..) directement ou indirectement concernés par le développement rural ;
- Des représentants des collectivités territoriales décentralisées sur tout le territoire national ;
- Des représentants du secteur financier (banques et institutions de microfinance) ;
- Les partenaires techniques et financiers (PTF) ;
- Les personnes ressources externes au Gabon ;
- Des représentants des petits exploitants (producteurs, transformateurs et leurs organisations, etc.) ;
- Des représentants de l’agro-industrie et autres opérateurs du secteur privé concernés;
- Des représentants des jeunes et des femmes ;
- Les représentants des institutions sous régionales et internationales de renommée pour traiter des grands thèmes à identifier par le comité ad hoc (IITA, CARBAP, CIFOR, Initiative sur les alternatives à l’agriculture itinérante sur brûlis ou Slash and burn Initiatives, CORAF, etc.).
- Les centres de recherches ;
- Des représentants de la société civile.

2. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie officielle d'ouverture des Assises a été placée sous la présidence de Son Excellence Monsieur Emmanuel ISSOZE NGONDET, Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Son Excellence M. Le Premier Ministre a été représenté pour la cérémonie officielle d'ouverture des Assises par Son Excellence M. Bruno Ben MOUBAMBA, Vice Premier Ministre, Ministre de l'Urbanisme, de l'habitat Social et du Logement , en présence de nombreux membres du Gouvernement, des représentants du Corps Diplomatique, des Représentants des Partenaires Techniques et Financiers et des Gouverneurs des neuf (9) provinces du Gabon.

Cette cérémonie officielle d'ouverture a été ponctuée par trois discours :

Intervenant en premier, Monsieur Hélder MUTEIA, Coordonnateur du Bureau Sous régional de la FAO pour l'Afrique Centrale, au nom de Monsieur José Graziano Da Silva, Directeur Général de la FAO, a transmis aux hautes autorités gabonaises, les félicitations de son institution pour l'organisation effective des travaux des Assises sur la Redynamisation de l'Agriculture et l'Accélération du Programme GRAINE pour une Souveraineté Alimentaire au Gabon. Il a notamment rappelé que la FAO qui a toujours appuyé le Gabon, vient de mettre en place sous la direction du Gouvernement un nouveau cadre de programmation pays élaboré de manière participative et qui est en lien étroit avec les objectifs stratégiques de la FAO, à savoir ;

- Contribuer à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition ;
- Rendre l'agriculture, la foresterie et la pêche plus productives et plus durables ;
- Réduire la pauvreté rurale ;
- Favoriser la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires ouverts et efficaces ;
- Améliorer la résilience des moyens d'existence face aux catastrophes.

Succédant à Monsieur Hélder MUTEIA, Madame Patricia TAYE, épouse ZODI, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Agriculture, chargé de l'Agro-Industrie, représentant Monsieur Yves Fernand MANFOUMBI, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, chargé de la Mise en œuvre du Programme GRAINE retenu, a tenu à remercier pour leur présence à cette cérémonie, à travers le Vice-Premier Ministre, les plus hautes autorités du pays en tête desquelles Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat et Premier Agriculteur du Pays.

Elle a notamment rappelé l'ambition du Président de la République de faire du Gabon « un nouveau modèle de développement qui intègre le bien-être humain, l'équité sociale, la conservation environnementale pour une croissance durable » déclinée dans le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE). Dans cette vision, l'Agriculture est identifiée comme étant le premier moteur de croissance, le premier levier de diversification de l'économie et la première source d'emplois. Elle a insisté sur le fait que les résultats des travaux de ces Assises sont attendus par le Gouvernement et doivent ouvrir la voie à une profonde mutation du secteur agricole, avant d'inviter l'ensemble des participants à s'investir dans les sept (7) groupes thématiques.

En ouvrant les travaux des Assises, Son Excellence Monsieur Bruno Ben MOUBAMBA, Vice Premier Ministre, Ministre de l'Urbanisme, de l'habitat Social et du Logement est revenu sur l'importance accordée par les plus hautes autorités au secteur agricole qui occupe une place centrale dans le projet de société « l'Egalité des chances » du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA. Il a notamment rappelé que dans le Plan Stratégique Gabon Emergent, deux missions importantes ont été assignées à ce secteur, à savoir :

- Valoriser le potentiel agricole du Gabon ;
- Garantir la sécurité alimentaire.

Avant de déclarer ouverts les travaux des Assises sur la Redynamisation de l'Agriculture et l'Accélération du Programme GRAINE pour une Souveraineté Alimentaire au Gabon, Son Excellence Monsieur Bruno Ben MOUBAMBA a invité les participants à établir un diagnostic sans complaisance du secteur agricole et à s'engager dans des débats constructifs afin de proposer au Gouvernement des mesures concrètes adaptées aux enjeux actuels.

3. DEROULEMENT DES TRAVAUX

3.1. Session introductive

3.1.1. Mise en place du présidium

Le présidium mis en place pour les sessions plénières était composé comme suit :

Présidence

Président	: M. MICKALA DOUKAGA Ernest
1 ^{er} Vice-Président	: M. NGOMO Samson
2 ^{ème} Vice-président	: M. EYEBE LEDOYE Jean Paul
3 ^{ème} Vice-président	: M. SAGNIA SANKUNG
4 ^{ème} Vice-président	: Mme NGOUNDOU Odette Nadia ép. KOUMBI
5 ^{ème} Vice-président	: M. NZAMBA MOMBO Jean René
6 ^{ème} Vice-président	: M. ONGANDAGA Théophile

Rapporteurs

Rapporteur Général	: M ^{me} Mamadoultai bou AISSA
1 ^{er} Rapporteur	: M. MBOULA Serge Armand
2 ^{ème} Rapporteur	: M. NDONG BIYO'O
3 ^{ème} Rapporteur	: M. PACHIKA Gilbert
4 ^{ème} Rapporteur	: M. OWOUMBOU Rodrigue
5 ^{ème} Rapporteur	: M ^{lle} ASSOUMOU Claude Irma

Modérateurs

- M. BIKIENGA Issa Martin : facilitateur général
- Dr. NZIENGUI Marcellin
- M. EYINGUI Vincent
- M. NGAVET BOUTSIKA Bernard

3.1.2. *Présentation sur le contexte, les enjeux et les objectifs de l'Agriculture au Gabon par le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, chargé de la mise en œuvre du Programme GRAINE*

La présentation du Ministre de l'agriculture et de l'élevage, chargé de la mise en œuvre du Programme GRAINE s'est focalisée sur les points suivants :

- Le contexte et les enjeux ;
- Les objectifs du Gabon en matière agricole ;
- Les facteurs clés de succès.

Le Gabon regorge d'énormes potentialités agricoles. Malgré cela, l'agriculture est restée longtemps le « parent pauvre » et le pays est fortement dépendant des importations de produits alimentaires. Cette situation interpelle les autorités sur la nécessité de redonner toute sa place à l'agriculture comme premier moteur de croissance, premier levier de diversification, premier gisement d'emplois, mais aussi comme vecteur particulièrement efficace de lutte contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

En matière agricole, deux objectifs stratégiques ont été fixés par le Plan stratégique Gabon émergent :

1) *Garantir la Sécurité alimentaire et nutritionnelle du Gabon:*

- Produire localement les produits vivriers et agroalimentaires qui se substituent aux importations alimentaires (plus de 300 milliards de FCFA par an).

2) *Valoriser le potentiel agricole :*

- Augmentation de la surface agricole exploitée (500 000 hectares) ;
- Valorisation des filières agroindustrielles exportatrices (plus 600 milliards de FCFA d'exportations par an) ;
- Création de plus de 150 000 emplois agricoles formels (femmes et jeunes).

Pour aller vers la réalisation de la sécurité alimentaire, l'accent sera mis sur quatre grands types de produits :

- Les fruits et légumes : tomates, bananes, piment, manioc ;
- Les céréales : riz, maïs ;
- Les produits carnés : poulets, viande bovine ;
- Les poissons.

En vue de valoriser le potentiel agricole, les filières suivantes seront promues :

- Filières actuelles : palmier à huile, hévéa,
- Nouvelles filières : café, cacao, ananas, avocats, etc.

En ce qui concerne les facteurs-clés de succès, la stratégie consistera à travailler sur trois leviers :

- 1) **La Gouvernance** : Rationalisation de la gouvernance du secteur agricole et déploiement d'un guichet unique pour l'agriculture ;

- 2) **Un cadre réglementaire incitatif** : Finalisation du Plan national d'affectation des terres ou PNAT (identification, caractérisation, sécurisation et délimitation du foncier agricole), facilitation et sécurisation de l'accès au foncier, création du statut de Zone Franche Agricole, promotion de la transformation et de la valorisation locale ;
- 3) **L'aménagement rural** : Aménagement des Zones franches agricoles (pistes rurales, espaces de stockage standard et réfrigéré, systèmes d'irrigation), programme d'électrification et d'accès à l'eau en zone rurale, développement des infrastructures sociales (éducation, santé, agricole aussi avec les coopératives, les marchés, etc.).

3.1.3. Présentation sur la souveraineté alimentaire et l'agriculture familiale par le Chargé de l'Elevage au Bureau Sous régional de la FAO pour l'Afrique Centrale

La présentation était centrée sur la souveraineté alimentaire et l'agriculture familiale, deux notions essentielles qui reviendront fréquemment dans les réflexions et discussions lors des assises. La FAO a également adressé des messages-clés en faveur de l'agriculture familiale et la nutrition au Gabon.

La souveraineté alimentaire et nutritionnelle est le droit des peuples à une alimentation saine, diversifiée et équilibrée, culturellement appropriée, produite avec des méthodes durables; elle inclut le droit des peuples de définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires

On définit « l'agriculture familiale comme une agriculture qui englobe toutes les activités agricoles reposant sur la famille, en relation avec de nombreux aspects du développement rural. L'agriculture familiale permet d'organiser la production agricole, forestière, halieutique, pastorale ou aquacole qui, sous la gestion d'une famille, repose essentiellement sur de la main-d'œuvre familiale, aussi bien les hommes que les femmes » (FAO).

La réalisation de la souveraineté alimentaire et nutritionnelle au Gabon passe à la fois par l'agriculture familiale, l'agriculture industrielle, le développement des coopératives, l'augmentation de la production locale et le développement des chaînes de valeurs, la réduction du déficit de la balance commerciale, la promotion du consommateur local (« Les Gabonais Nourrissent les Gabonais »), l'investissement dans les programmes de nutrition.

Les messages-clés en faveur de l'agriculture familiale et la nutrition sont :

- **Investir dans la sécurité nutritionnelle:**
 - Investir dans la recherche et le développement sur les aliments nutritifs (légumineuses, fruits et légumes) ;
 - Appuyer la transition vers un système agricole plus diversifié et des cultures à plus haute valeur nutritionnelle;
 - Mettre en place une stratégie de communication et de promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- **Aux populations gabonaises :** le pays regorge de potentiels agricoles sous-exploités qui peuvent faire de l'agriculture le moteur du développement économique et social. Cette richesse naturelle attend à être valorisée.
- **Aux jeunes :** l'agriculture constitue une option pour lutter contre le chômage. Elle ne se limite pas au travail de la terre, mais offre d'autres options pour une carrière professionnelle.
- **Aux opérateurs économiques,** y compris les banques et autres institutions financières : l'agriculture constitue un secteur viable pour l'investissement et pour le développement d'un partenariat public-privé.
- **Autonomiser les femmes :**
 - Une augmentation de 10 \$ du revenu de la femme produit les mêmes améliorations dans la nutrition et la santé des enfants que l'augmentation de 110 \$ du revenu d'un homme ;
 - Alléger la pénibilité de leur travail (par la mécanisation adaptée) permet de dégager du temps pour d'autres activités productives.

3.2. Session d'échanges d'expériences

3.2.1. *Présentation sur le bilan d'étape et mesures d'adaptation du Programme GRAINE par le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, chargé de la mise en œuvre du Programme GRAINE*

Le Programme GRAINE a été conçu pour atteindre trois objectifs majeurs :

- 1) Assurer la sécurité alimentaire du Gabon ;
- 2) Améliorer la vie des Gabonais en leur proposant des opportunités entrepreneuriales agricoles attractives ;
- 3) Améliorer la balance commerciale du Gabon.

Il est mis en œuvre par la SOTRADER qui vise à apporter un soutien complet aux agriculteurs gabonais pour leur permettre d'améliorer leurs pratiques. Deux ans et demi après son démarrage, il a atteint des résultats remarquables :

- De nombreuses inscriptions : 838 coopératives agréées, soit un total de 17 362 membres ;
- Des bureaux régionaux dans 6 provinces, avec une équipe SOTRADER en place, 10 099 ha défrichés et 7 466 ha plantés, 1 345 petits planteurs formés ;
- Etc.

Tout en conservant ses objectifs stratégiques et sa méthode, le Programme a besoin de mesures d'adaptation :

- Ouverture du programme à l'ensemble des agriculteurs gabonais (fin de l'obligation de regroupement en coopérative) ;
- Focalisation sur les filières domestiques et les terres déjà développées, et l'atteinte de la sécurité alimentaire) ;
- Opérationnalisation et renforcement du Programme d'appui aux petits agriculteurs (facilitation de l'accès au foncier et sécurisation, accès au financement, aux intrants et aux équipements, renforcement de la vulgarisation agricole, appui à la commercialisation).

3.2.2. Présentation sur « l'Initiative 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens), une expérience du Niger en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la lutte contre la pauvreté » par le Conseiller à la Présidence de la République du Niger/Haut-Commissariat Initiative 3N

L'Initiative 3N « Les Nigériens nourrissent les Nigériens », est un engagement pris par Président de la République du Niger dès son investiture en avril 2011. Elle pour objectifs de :

- Contribuer à mettre les populations nigériennes à l'abri de la faim et de la malnutrition et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus ;
- Renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes.

Depuis la mise en œuvre de l'Initiative 3N, le niveau d'augmentation de la production a été supérieur au taux d'accroissement de la population sur la période 2011-2015, les déficits des campagnes pluviales sont atténués grâce à l'accroissement des cultures de contre saison (cultures irriguées de riz, maïs, oignon, pomme de terre, chou, tomate, patate douce), la tendance générale à la baisse du taux de malnutrition (sévère et modérée) chez les enfants de moins de cinq (5) ans a été constatée, l'exode rural et la migration ont significativement baissé et 89 098 emplois saisonniers ont été créés à travers les activités de gestion durable des terres en milieu rural.

En résumé, l'Initiative 3N est une belle expérience de contribution à la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la lutte contre la pauvreté.

3.2.3. Présentation sur la contribution du Centre Africain de Recherches sur Bananiers et Plantains (CARBAP) à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de la filière plantain au Gabon par le Directeur dudit Centre au Cameroun

Le Centre africain de recherches sur bananiers et plantains (CARBAP) a pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des acteurs des filières Banane et Plantain en Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC). De façon spécifique, il vise à améliorer de façon durable la productivité et la compétitivité des filières Banane et Plantain dans les zones d'intervention en AOC, par la création de connaissances, le transfert de technologies innovantes, la mise en œuvre d'un système d'information économique, le renforcement des capacités des Systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA) de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Au titre des résultats saillants et acquis du CARBAP, on peut citer (i) la création de nouveaux hybrides de type plantain répondant à certains critères tels que la résistance aux ravageurs telluriques majeurs, la sensibilité à la verse moins accrue, les qualités post récolte adaptées aux exigences de transformation et de consommation, (ii) le développement des itinéraires techniques sur la culture du bananier plantain et la gestion de la fertilité des sols, (iii) la maîtrise des stratégies de lutte intégrée permettant un contrôle adéquat des ravageurs telluriques et de certaines maladies fongiques.

Le CARBAP collabore avec le Gabon depuis 1997 et va renforcer cette collaboration à travers, entre autres, (i) l'optimisation de l'appui-conseil aux institutions d'encadrement et promoteurs privés, à l'instar de la Société Gabonaise de Transformation Agricole et Développement Rural (SOTRADER), et AGRITECH (Horta-Gabon), (ii) les formations des formateurs sur les itinéraires techniques (production, gestion des maladies et ravageurs, transformation), (iii) l'élaboration (en collaboration avec les chercheurs nationaux) et la diffusion des fiches et guides techniques actualisés sur la culture du bananier plantain au Gabon et sur les chaînes de valeurs, (iv) le transfert des innovations et des résultats de recherche-développement auprès des acteurs de la filière, (v) le développement de l'agrobusiness et la promotion de l'emploi jeune dans la filière banane plantain.

3.2.4. Présentation sur l'utilisation de la biodiversité agricole et arboricole pour nourrir les populations et soutenir la planète par le Représentant de Bioversity International et chercheur en ressources génétiques, forestières et restauration, au Cameroun

Bioversity International a pour mission de fournir des preuves scientifiques, des pratiques de gestion et des options politiques pour l'utilisation et la préservation de la biodiversité agricole et arboricole pour une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable.

La biodiversité agricole et arboricole offre de multiples solutions intéressantes : base pour l'agriculture, lutte contre les ravageurs et les maladies, atténuation du risque climatique, amélioration de la nutrition, stimulation des écosystèmes.

Bioversity International dispose d'une expertise scientifique dans les domaines de l'alimentation et la nutrition humaine, des ressources génétiques forestières, des politiques et institutions liées aux ressources génétiques, de la diversité des fruits sauvages et de l'arboriculture. Cette expertise peut intéresser le Gabon.

3.2.5. Présentation sur la protection des végétaux pour le développement durable du Secteur agricole et la sécurité alimentaire par le Représentant Résident Sous Régional de l'Union Africaine, Directeur du Conseil Phytosanitaire Interafricain de l'Union Africaine au Cameroun

Cette présentation faite par le Directeur du Centre phytosanitaire interafricain de l'Union africaine (CPI-UA) avait pour thème : La protection des végétaux pour le développement durable du Secteur agricole et la sécurité alimentaire renforcée.

L'état des lieux de la protection des végétaux en Afrique fait ressortir que:

- Les décideurs accordent peu d'importance à la protection des végétaux comme un puissant moteur de la croissance économique du continent;
- Les questions de protection des végétaux restent très peu reconnues en matière de sécurité alimentaire.

Ce dernier point est à l'origine des incursions des espèces de parasites de plantes exotiques envahissantes qui entraînent de nouveaux défis inattendus.

Par ailleurs, les pertes pré et post-récoltes sont estimées à une moyenne de 30-40% par an, l'une des plus élevées du monde, d'où l'importance à accorder à la protection des végétaux.

Le CPI-UA dispose d'un plan stratégique 2013- 2024 qui vise à (i) s'attaquer spécifiquement à tous les facteurs nuisibles aux cultures, (ii) stimuler l'élaboration, l'harmonisation et la mutualisation des solutions administratives, (iii) contribuer à la diffusion de pratiques et d'outils

fiables en matière de lutte antiparasitaire. Les familles et les communautés agricoles, les consommateurs, le secteur des affaires, les pays et les organisations régionales tireront directement parti du soutien technique et politique à travers la mise œuvre de ce de Plan stratégique.

3.2.6. Présentation sur « La troisième révolution industrielle : vers une agriculture durable, connectée et inclusive » par le Directeur du Centre Songhaï au Bénin

La présentation du Centre Songhaï basé au Bénin, faite par son Directeur était intitulée : « La troisième révolution industrielle : vers une agriculture durable, connectée et inclusive ».

Face aux crises que le monde connaît actuellement (sécurité alimentaire, pauvreté, chômage des jeunes, changements environnementaux), l'initiative Songhaï propose une approche holistique. Elle nous invite à inventer de nouvelles trajectoires technologiques et de développement appropriées et propose un système de développement intégré qui crée organiquement des liens dynamiques et des synergies entre l'environnement, l'agriculture, l'industrie et les services.

En guise de solutions à la diminution des superficies cultivables et à l'augmentation de la population mondiale, le Centre Songhaï soutient qu'il nous est possible d'augmenter considérablement la production agricole sans détruire l'environnement :

- En développant les technologies authentiques pouvant nous aider à produire plus et mieux avec moins ;
- En déployant le capital biologique du monde ;
- En nous lançant dans la troisième révolution industrielle, la bio-économie.

L'agriculture conventionnelle est inefficace parce qu'elle utilise faiblement l'énergie solaire. Pour augmenter l'efficacité de l'énergie solaire dans l'agriculture, il faut déployer le capital biologique de la nature, à savoir les micro-organismes régénératifs/efficaces ou EM.

Le Centre Songhaï a mis au point un système intégré de production dénommé Système intégré Songhaï qui comporte trois composantes principales :

- Production primaire : production végétale, animale, pisciculture ;
- Production secondaire : transformation, fabrication mécanique, construction ;
- Production tertiaire : restaurant, transport, commercialisation.

Ce système fonctionne à merveille et a donné une grande notoriété au Centre Songhaï qui a déjà reçu de nombreux visiteurs de renommée internationale.

3.2.7. Présentation sur la transformation de l'élevage en Afrique : axes stratégiques, par le Chef de l'Unité Production animale du Bureau Interafricain des ressources animales de l'Union Africaine au Kenya

En Afrique, du fait de la croissance démographique et de la classe moyenne, la consommation de produits d'origine animale est strictement en hausse et le sera jusqu'à l'horizon 2050. La transformation de l'élevage en Afrique doit apporter une réponse à la problématique suivante :

- Faciliter une croissance accélérée de la production et de la productivité ;
- Profiter des dividendes du commerce régional ;
- Adresser les défis liés à l'élimination de la famine et de la malnutrition ;
- Adresser les défis liés à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique ;
- Adresser les défis liés à l'environnement, à la durabilité et au foncier ;
- Adresser les défis liés à la vulnérabilité de l'agriculture et du monde rural.

En guise de solutions, le Bureau Interafricain des ressources animales de l'Union africaine (IBAR) a défini pour l'Afrique les objectifs suivants :

- Au moins doubler la productivité de l'élevage ;
- Assurer une croissance annuelle de 6 - 7% dans le secteur ;
- Réduire de moitié les coûts de la production locale ;
- Doubler la contribution de l'élevage au secteur secondaire et tertiaire ;
- Doubler le commerce régional des animaux sur pieds et autres produits d'élevage ;
- Accroître la contribution de l'élevage aux objectifs de l'Agenda 2063 et de ceux du développement durable de l'Union Africaine.

De façon pratique, l'accent devra être mis sur la viande rouge et lait (bovins, ovins, caprins et camélidés), le poulet et l'œuf, la vache laitière et le porc. Pour cela, les options politiques suivantes sont à prendre :

- Améliorer les petites exploitations familiales ;
- Investir dans les grands systèmes commerciaux spécialisés ;
- Investir dans l'intensification durable ;
- Penser aux mesures d'incitation économique ;
- Doter le secteur de politiques et stratégies cohérentes avec les objectifs globaux de développement ;
- Améliorer les services de santé animale ;
- Investir dans les programmes d'amélioration génétique ;
- Améliorer la gouvernance dans l'accès aux ressources (eau, pâturage).

3.2.8. Présentation sur la contribution de la CEBEVIRHA au développement des chaînes de valeurs des filières animales au Gabon par le Directeur général de la CEBEVIRHA au Gabon

Créée en 1987 suite à la sécheresse de 1973/1974 et à la recrudescence des maladies animales, la Commission Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques (CEBEVIRHA) est une Agence d'Exécution de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), chargée de mettre en œuvre la politique communautaire en matière d'élevage, de pêche et d'aquaculture.

Actuellement la zone CEMAC s'illustre comme une zone propice à l'élevage et possède d'importants atouts :

- Un savoir-faire traditionnel des éleveurs confirmé ;
- L'éradication de la peste bovine ;
- Des ressources zoo génétiques diversifiées et adaptées avec l'existence d'au moins seize races de ruminants ;
- L'existence des zones à vocation pastorale.

Cependant, les contraintes ne manquent pas et résument comme suit :

- La persistance des maladies du cheptel ;
- L'insécurité alimentaire du cheptel ;
- La faiblesse du système de recherche/vulgarisation ;
- Un environnement institutionnel peu performant ;
- L'inorganisation des chaînes de valeurs animales.

Pour appuyer les Etats de la CEMAC, la CEBEVIRHA a fait adopter deux documents de base par les instances supérieures de la CEMAC : le plan stratégique 2015-2025 et le règlement régissant la sécurité sanitaire des animaux, des aliments et des produits d'origine animale et halieutique.

Le plan stratégique dont l'objectif est d'augmenter numériquement et durablement la production et la productivité du cheptel, est assorti de quatre programmes : Programme 1 : Développement et modernisation des filières animales ; Programme 2 : Amélioration de la santé animale ; Programme 3 : Productivité animale et gestion des ressources ; Programme 4: Amélioration de l'alimentation des animaux.

3.2.9. Présentation sur l'agroalimentaire dans la chaîne de valeur au Sénégal par le Directeur de la Recherche et du Développement de l'Institut de Technologie Alimentaire du Sénégal

Dès 1963, l'Etat du Sénégal a créé l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA) avec l'appui de la FAO pour répondre au mode de consommation extraverti des Sénégalais et valoriser la production agricole nationale avec pour missions de :

- Mener et coordonner les recherches, études et actions concernant le traitement, la transformation, la consommation et le stockage de toutes les denrées alimentaires et leurs sous-produits;
- Développer de nouvelles ressources alimentaires dérivées des productions locales qui soient d'une bonne valeur nutritive et adaptées au goût ainsi qu'au pouvoir d'achat des consommateurs ;
- Contribuer à la performance du secteur agro-industriel du Sénégal en fournissant un service d'appui et de conseil en développement technologique ;
- Promouvoir et appuyer l'installation d'unités de transformation industrielle ou artisanale des aliments (PMI, PME);
- Former des techniciens dans les différents corps de métiers de l'alimentation.

L'ITA a enregistré de nombreux résultats et acquis dans le développement de produits, procédés, techniques et équipements et le développement de marchés.

L'industrie agroalimentaire se présente comme pourvoyeur d'emplois, créateur de revenus, mais aussi de lutte contre les pertes post-récolte qui pèsent lourdement sur les disponibilités alimentaires.

Le Gabon regorge de potentialités agricoles dont la valorisation peut permettre de lutter efficacement contre la faim, la malnutrition, le chômage et propulser le développement de marchés à l'export. Pour valoriser ces potentialités, les défis à relever sont les suivants :

- Des productions agricoles articulées à l'agroalimentaire, base de création d'entreprises et de produits innovants;
- Une recherche agroalimentaire pilotée par la demande;
- Un soutien au financement de la recherche et des acteurs;
- La capacitation de tous les acteurs de la chaîne de valeur;
- Favoriser l'installation d'unités de transformation de proximité et organiser les circuits d'approvisionnement;
- Accorder des mesures incitatives aux unités ;
- Mener une campagne nationale sur le consommer local ;

- Mener une politique de sécurité sanitaire des aliments.

3.2.10. Présentation sur l'intégration de la dissémination des technologies et la recherche de qualité pour un impact à grande échelle par le Directeur de l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA) au Kenya

La présentation de l'IITA était orientée sur l'intégration de la recherche de qualité et la dissémination des technologies pour un impact à grande échelle. Selon l'IITA, le continent africain dépense chaque année plus de 35 milliards \$ pour les importations de produits alimentaires. Si rien n'est fait, ce montant atteindrait 110 milliards \$ en 2025. L'IITA suggère un changement de discours, donc d'habitudes alimentaires. En consommant par exemple le pain à base de farine de manioc, on pourrait substituer le blé jusqu'à 20%, ce qui représente une économie d'environ 0,5 milliard US \$ par an.

En termes de résultats et d'acquis, l'IITA a réalisé d'importants travaux de recherche sur le manioc, les bananiers et plantains (maladies, nuisibles, systèmes semenciers, agronomie).

La stratégie 2012-2020 de l'IITA vise à relever plus de 11,6 millions d'Africains hors de la pauvreté et transformer 7,5 millions d'hectares de terres dans une utilisation durable. Elle se réalisera à travers l'investissement dans le développement agricole, le partenariat public-privé (PPP), et la promotion de jeunes agri-preneurs.

3.2.11. Présentation sur un renforcement du partenariat stratégique entre le PRASAC et le SNRA du Gabon pour promouvoir une agriculture durable, productive et compétitive par le Directeur Général du PRASAC au Tchad

Le Pôle Régional de Recherche Agricole Appliquée au développement des Systèmes Agricoles d'Afrique Centrale (PRASAC) a pour but de favoriser et de renforcer la coopération scientifique et technique entre les SNRA des pays membres de la CEMAC et comme mission de faciliter la réalisation des activités de recherche visant la promotion du développement agricole durable dans l'espace CEMAC et promouvoir l'utilisation des résultats par les acteurs du développement de la sous-région. Ses axes de recherche sont (i) la santé humaine et animale (2 programmes), (ii) la sécurité Alimentaire (8 programmes), (iii) la forêt, l'environnement et la biodiversité (5 programmes).

D'après le diagnostic du PRASAC, le SNRA du Gabon a de nombreux besoins et doit être redynamisé. A cet effet, il faut :

- Mettre en place un cadre juridique et réglementaire adapté selon une vision pôle national de recherche agricole;
- Adopter un Plan d'Action Stratégique pour la recherche agricole nationale ;
- Poursuivre et renforcer la politique d'incitation à la recherche et l'innovation;
- Appuyer la structuration des acteurs clés (producteurs, transformateur, etc.);
- Accroître la part de budget consacré à la recherche-développement;

- Créer un Fonds National pour la recherche et l'innovation agricoles ;
- Poursuivre et renforcer sa coopération scientifique à l'échelle nationale, sous régionale et internationale.

3.2.12. Présentation sur la Gestion des ressources halieutiques et développement de l'aquaculture en Afrique Centrale par un Administrateur de la Commission régionale des pêches du Golfe de Guinée (COREP)

Cette présentation était intitulée : « *Gestion des ressources halieutiques et développement de l'aquaculture en Afrique Centrale : vers une réelle dynamique au niveau des productions, de la transformation et du commerce du poisson* ». Les points-clés portaient sur les enjeux, les opportunités, les exigences, les contraintes des pêches et de l'aquaculture et les propositions de solutions.

Les enjeux majeurs des produits de la pêche et de l'aquaculture sont : la satisfaction d'une demande toujours croissante en poisson, la maîtrise des techniques et de la technologie de production, de conservation et de transformation, les exigences en qualité et en sécurité des produits dans le contexte de marché mondial libéralisé et normalisé.

Dans ce secteur il existe des opportunités très prometteuses : l'existence d'un potentiel en ressources marines et continentales, l'existence d'un important potentiel de développement de l'aquaculture, l'exonération du poisson de tous droits de douanes et de taxes à l'intérieur de la région, en tant que produit du cru, c'est-à-dire, provenant des exploitations des pays membres de la CEMAC, une forte dépendance de certaines communautés aux activités d'exploitation du poisson.

Mais les contraintes ne manquent pas : l'absence de données statistiques sur les captures, les produits transformés, la faible rentabilité économique de la pêche artisanale et des fermes aquacoles, l'absence d'infrastructures de base (ou infrastructures d'appui), l'absence ou la non application des politiques et stratégies sectorielles, un environnement des affaires peu attrayant et la méconnaissance des normes sanitaires, d'où le problème de qualité des produits de pêche et des produits aquacoles.

Les pistes de solutions aux problèmes que connaît le secteur des pêches et de l'aquaculture en Afrique Centrale consistent à la structuration et au renforcement des chaînes de valeur stratégiques, au financement des investissements dans les chaînes de valeurs stratégiques. Dans cet ordre d'idées, la COREP a élaboré un Programme Régional Pêche pour la zone COREP, avec l'appui de la Banque Mondiale, qui contribuera à lutter contre la pauvreté, assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, protéger et gérer durablement la ressource, créer un

environnement propice aux partenariats efficaces pour promouvoir l'investissement dans les pêches et l'aquaculture.

3.3. Réflexions thématiques

Les groupes de travail proposés lors des pré-assises ont été étoffés au cours des travaux par d'autres participants afin de pousser la réflexion sur les sept thématiques retenues ; chaque groupe thématique était composé d'un Président, d'un vice-Président, d'un facilitateur et d'une équipe de rapporteurs. Les résultats des travaux de groupes sont présentés au chapitre 4 ci-dessous.

3.3.1. Thématiques retenues pour les assises

Sept (7) thématiques ont été retenues pour servir de sujets de réflexions et de discussions lors des assises comme susmentionné. Pour faciliter l'analyse par les membres des groupes, des termes de référence avaient été préparés au préalable par le comité d'organisation des assises. Ces termes de référence précisaient pour chaque thématique, le cadrage, les éléments de diagnostic et les éléments de réflexion.

3.3.2. Mise en place des groupes de travail par thématique

Les travaux de groupes ont été organisés comme suit :

Tableau 1 : Composition des groupes de travail

Thématiques	Président	Vice-président	Facilitateur	Equipe rapporteurs
Mettre en adéquation le cadre institutionnel de l'agriculture par rapport aux enjeux de redynamisation du secteur pour assurer la souveraineté alimentaire du pays	M. MOULOMBI Nicaise	M. VOGA MOUDOUBOU	M. OMVA Hervé	Éric MINKO Chimène SATSOKA
Rendre disponibles et accessibles, et sécuriser les terres agricoles pour assurer la souveraineté alimentaire du pays	M. ENKORO Sylvain Patrick	M. NDOUBENENY Jean Lucien	M. NZEYIMANA Valère	Théodore KWAOU Patrick NGUEMA NDONG
Diversifier et accroître les sources de financements du secteur agricole pour assurer la souveraineté alimentaire du pays	M. MVE OBAME Christophe	Mme ONDO Dimitra	M. KOUMBA Coudel	Isidore ABA'A Séraphin DEMOKO
Soutenir les modèles de production et les chaînes de valeur durables dans les filières porteuses pour assurer la souveraineté alimentaire du pays	M. BRIDON Marcel	M. BIBUTHUH Billadress	M. BIGOUNDOU Ghislain	Ghislain MOUSSAVOU Judicaël MOUNGUENGUI

Renforcer le capital humain dans le secteur agricole pour assurer la souveraineté alimentaire du pays	Mme EWOMBA Rachel	M. TSAMOYE Pacôme	Mme BOUNGOINDZI Mireille	Éric MBINA Justin de Dieu BONNET
Promouvoir l'agriculture familiale comme moteur de la souveraineté alimentaire du pays	M. EYI METOU	M. RONOUBIGOUWA AMBOUROUE AVARO	M. NZAME OVONO Hervé	Arnaud KOMBILA MUSSAVU Priscilia OGOULA
Accélération de la mise en œuvre du programme GRAINE	M. BOULOUBOU Léandre	Mme ABESOLO MIDZIE Chantal	M. MBENG Calixte	Mlle BOUANGA Bernice

4. RESULTATS DES TRAVAUX

Les résultats des travaux des assises sont présentés en deux grandes parties:

1. Les constats, analyses et recommandations issues des travaux des groupes ;
2. Le dispositif proposé par les assises pour le suivi des recommandations.

Ces deux parties sont ci-dessous développées.

4.1. Synthèse des résultats des travaux de groupes

Groupe 1

Thématique 1: Mettre en adéquation le cadre juridique et institutionnel de l'agriculture par rapport aux enjeux de redynamisation du secteur pour assurer la souveraineté alimentaire du pays.

L'analyse du cadre juridique et du cadre institutionnel a fait ressortir les constats suivants :

- **Du cadre juridique** : insuffisance des textes d'application, non-opérationnalité de certains textes, non prise en compte de toutes les spécificités agricoles ;
- **Du cadre institutionnel** : non opérationnalité de certains organes, difficulté de coordination, faible capacité opérationnelle, absence de certains services, etc.

A la lumière de ces constats, le groupe a formulé les recommandations ci-dessous :

Tableau 2 : Recommandations du groupe 1

Concernant le cadre juridique	Concernant le cadre institutionnel
<ul style="list-style-type: none">• Accélérer la création du Fonds de développement Agricole;• Elaborer et faire adopter des textes législatifs et réglementaires appropriés en collaboration avec les départements ministériels concernés, et les faire mettre en application ;• Adopter une loi portant réorganisation agraire et foncière ;• Elaborer et adopter des textes formalisant la collaboration et la coordination entre les	<ul style="list-style-type: none">• Opérationnalisation de la Commission nationale de sécurité alimentaire et de développement agricole (CNSAD) et création d'une cellule de suivi-évaluation ;• Mise en adéquation des capacités humaines, financières et matérielles requises;• Réorganisation des services centraux et territoriaux;• Création de la Direction générale de la sécurité alimentaire (DGSA);

<p>acteurs de la Recherche et ceux du Développement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les corps de métiers au sein du Ministère dans le domaine des sciences du sol ; • Rendre opérationnels les services liés à la création des zones agricoles protégées; • Réviser les textes afin de les adapter aux enjeux de la Souveraineté alimentaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accélérer le processus de mise en place de l'Agence de développement agricole du Gabon (ADAG); • Accélérer la création de l'Autorité de Régulation des Produits Agricoles du Gabon (ARPAG); • Redynamiser les structures chargées de la formation et des infrastructures.
---	---

Groupe 2

Thématique 2: Rendre accessibles et disponibles et sécuriser les terres agricoles pour assurer la souveraineté alimentaire du pays.

Par rapport à cette thématique, le groupe a fait les constats suivants :

- L'affectation sectorielle actuelle des terres ne favorise pas le développement de la sécurité alimentaire du Gabon;
- Le besoin total en terres arables pour atteindre les objectifs de la stratégie de relance de l'économie dans le secteur agricole est estimé à 1,247 millions d'ha (plantations, zones franches et agriculture familiale) ;
- L'absence d'un cadastre agricole rattaché directement au MAEPG ;
- La non clarification des terres appartenant au MAEPG et dont les droits d'usage ont été cédés ;
- L'absence de données actualisées sur le patrimoine foncier agricole.

Puis il a procédé à une analyse des forces et faiblesses, des opportunités et faiblesses liées à la disponibilité des terres et fait les recommandations ci-après :

- Accélérer le processus de régularisation foncière des exploitants familiaux et des opérateurs du secteur (productions végétales, élevages, pisciculture/aquaculture...) déjà installés, en utilisant les facilités existantes GRAINE-ANTTUC ;
- Affecter et réserver au minimum entre 1,5 millions et 3 millions d'hectares de terres arables pour les besoins de mise en œuvre du plan de relance (agriculture export, agriculture familiale, agriculture urbaine et péri-urbaine) ;

- Revisiter et actualiser les textes législatifs et réglementaires du MAEPG, ayant des dispositions foncières pour simplifier et améliorer les dispositions relatives à l'accès et à la gestion du foncier agricole ;
- Renforcer les capacités humaines, techniques et opérationnelles du MAEPG en matière de foncier agricole en plaçant les fonctions de formulation des politiques, de contrôle et de régulation du foncier agricole au niveau du Secrétariat Général ;
- Réaliser à court terme une carte des sols agricoles du Gabon et un schéma directeur des sols agricoles sur la base des informations disponibles et des enquêtes de terrains ;
- Elaborer sur la base de la carte des sols agricoles un plan national de conservation de la qualité et la fertilité des sols ;
- Elaborer un cadre législatif et réglementaire incitatif pour accélérer l'attractivité du pays aux investisseurs spécialisés dans les aménagements fonciers et agricoles (pistes rurales, périmètres irrigués, marchés ruraux...) ;
- Accélérer la collaboration interministérielle entre le Ministère des infrastructures, le Ministère de la Défense (génie militaire) et le MAEPG pour aménager et entretenir les pistes rurales prioritaires en matière de désenclavement des bassins de productions agricoles ;
- Procéder à l'identification des terres arables parmi les 3,2 millions de terres non affectées par le PNAT ;
- Prendre en compte les droits fonciers coutumiers ;
- Accélérer l'opérationnalisation de l'ADAG.

Groupe 3

Thématique 3: Diversifier et accroître les sources de financements du secteur agricole pour assurer la souveraineté alimentaire

Les constats du groupe sur cette thématique se résument comme suit :

- Quasi absence de mécanismes de financement du secteur agricole au Gabon;
- Cadre juridique peu adapté aux réalités des agriculteurs et éleveurs ;
- Disparition des structures de financement créées, notamment la Caisse Nationale de Crédit Rural et la Banque Nationale de Crédit Rural ;
- Financement par l'Etat, cependant pas au profit des petits producteurs.

En guise de solutions, le groupe a fait les recommandations suivantes :

- Changer la dénomination du Fonds National de Développement Agricole en Fonds National de Développement, d'Aide et de Garantie Agricoles (FNDA) ;
- Créer un Etablissement de microfinance (EMF) de 1ère catégorie dédié aux agriculteurs ;
- Explorer et solliciter les financements des multinationales dans leurs responsabilités sociétales au titre du développement agricole local ;
- Recenser tous les financements alternatifs et innovants;
- Maintenir une surveillance particulière des fonds destinés aux Agriculteurs ;
- Prendre une part active dans le processus d'attribution des forêts communautaires en vue de leur utilisation comme garantie bancaire.

Groupe 4

Thématique 4: Soutenir les modèles de production et les chaînes de valeurs durables dans les filières porteuses pour assurer la souveraineté alimentaire du pays

L'analyse faite par le groupe de travail sur cette thématique a fait ressortir que l'économie gabonaise repose encore essentiellement sur les ressources minières au détriment de l'Agriculture. Cette discrimination a favorisé les importations accrues de denrées alimentaires et occulté les productions locales. Aujourd'hui, des efforts considérables sont consentis par les pouvoirs publics afin de développer et promouvoir l'Agriculture en général, mais aussi et surtout chaque maillon de la chaîne de valeur du secteur.

Le groupe de travail a également analysé les forces, faiblesses, menaces et opportunités des modèles de production et chaînes de valeurs actuelles. Ceci a abouti aux recommandations adressées à différents acteurs et récapitulées comme indiqué ci-dessous :

A l'endroit des décideurs politiques :

- Mettre en place des politiques visant à améliorer les maillons des chaînes de valeurs.

A l'endroit des chercheurs et vulgarisateurs :

- 1) Améliorer le cadre juridique et institutionnel de la recherche Agricole;
- 2) Créer des plateformes de recherches au niveau national et international pour redynamiser la vulgarisation dans les chaînes de valeurs ;
- 3) Mettre en place un mécanisme adapté de financement de la recherche agricole ;
- 4) Analyser les chaînes de valeurs à l'échelle du pays.

A l'endroit des développeurs :

- 1) Créer des banques de gènes et redynamiser les structures semencières locales et nationales afin de maintenir et valoriser les ressources génétiques locales ;
- 2) Créer un conseil national semencier ;
- 3) Vulgariser le catalogue national des semences ;
- 4) Identifier et promouvoir les zones agricoles spécialisées ;
- 5) Renforcer les contrôles phytosanitaires spécifiques.

A l'endroit des fournisseurs d'intrants :

- 1) Renforcer les structures nationales de contrôle des filières ;
- 2) Valoriser les intrants agricoles organiques (fertilisants et pesticides naturels) ;
- 3) Réhabiliter le comité national d'homologation des pesticides ;
- 4) Créer une structure nationale de contrôle des intrants ;
- 5) Intéresser d'autres acteurs à la fabrication d'aliments bétail à base des productions locales ;
- 6) Faciliter l'application de la loi 22 du code agricole (afin de réduire les coûts de production) ;
- 7) Fixer le prix d'achat des aliments bétail.

A l'endroit des producteurs :

- 1) Organiser les producteurs et moderniser les modèles de production ;
- 2) Evaluer les besoins énergétiques liés aux productions agricoles et les transmettre à la Direction générale de l'énergie pour prise en considération ;
- 3) Créer ou réhabiliter et évaluer les infrastructures pour faciliter la production et l'écoulement des produits (pistes rurales, marchés, centres de groupage, etc.) ;
- 4) Créer des pôles de productions agricoles en adéquation avec la consommation locale ;
- 5) Faciliter l'acquisition et la sécurisation du foncier agricole ;
- 6) Céder les terres aux structures agricoles déjà détentrices d'agréments techniques ;
- 7) Mettre en place des mécanismes de facilitation pour la reconversion agricole (des retraités, des fonctionnaires aspirant à la retraite, etc.) ;
- 8) Mettre en place une subvention destinée à l'appui à l'agriculture.

A l'endroit des transformateurs :

- 1) Vulgariser la transformation locale ;
- 2) Renforcer les capacités des transformateurs (formation, équipement, normes d'hygiène et qualité, en communication...) ;
- 3) Faciliter l'acquisition des équipements de transformation et d'emballage ;
- 4) Améliorer la qualité nutritive des produits transformés ;
- 5) Structurer les transformateurs (créer des réseaux et organisations de transformateurs) ;
- 6) Mettre en place une mercuriale agricole attractive ;
- 7) Faciliter la mise en place d'une plateforme entre les producteurs, transformateurs et distributeurs ;
- 8) Faciliter la compréhension du marché des produits transformés ;
- 9) Faciliter la connaissance des variétés adéquates à transformer ;
- 10) Vulgariser les normes d'hygiène et de qualité, de transformation, de conditionnement et de stockage ;
- 11) Assurer la qualité sanitaire des produits transformés.

A l'endroit des commerçants :

- 1) Spécialiser les marchés ;
- 2) Créer des marchés communautaires ;
- 3) Mettre en place une mercuriale et assurer un meilleur suivi de la réglementation des prix ;
- 4) Améliorer les systèmes d'information sur les marchés ;
- 5) Promouvoir des contrats commerciaux entre les différents acteurs ;
- 6) Créer des sentiments de confiance entre les différents acteurs (maintien de la qualité des produits) ;
- 7) Elaborer une carte professionnelle de commerçant ;
- 8) Réduire les contrôles intempestifs des services publics liés au transport.

A l'endroit des consommateurs :

- 1) Sensibiliser les consommateurs sur la qualité des produits consommés ;
- 2) Promouvoir la consommation des produits locaux riches en micro nutriments ;
- 3) Améliorer la traçabilité des produits locaux ;
- 4) Renforcer les services de contrôle de l'Etat ;
- 5) Réorganiser et redynamiser l'Association des consommateurs.

Groupe 5

Thématique 5: Renforcer les capacités techniques et humaines des acteurs du secteur agricole pour assurer la souveraineté alimentaire du pays

Après analyse, le groupe a abouti aux constats suivants :

- Une asymétrie entre l'effectif des agents du MAEPG et la nature des métiers rencontrés;
- Une absence remarquable du volet Recherche-Développement dans les projets agricoles ;
- Une insuffisance des structures de formation;
- Un énorme déficit de spécialistes dans le domaine agricole ;
- Une non-maîtrise du potentiel des ressources humaines du Ministère.

Cette analyse a donné lieu aux recommandations suivantes :

- Renforcer les capacités humaines, financières et matérielles et redéployer le personnel du MAEPG ;
- Former les organisations de jeunes, les groupements de femmes et les organisations paysannes aux techniques de négociation et au dialogue communautaire ;
- Solliciter les PTF dans l'accompagnement de la formation agricole ;
- Associer les confessions religieuses dans la promotion de la formation agricole;
- Inclure les établissements privés, les organisations de la société civile (OSC), les opérateurs économiques, les agro-industries dans l'élaboration et le financement des plans de formation ;
- Développer et mettre en œuvre une stratégie de financement des Etablissements publics de formation agricole;
- Promouvoir les cas de réussite pour susciter les vocations;
- Rendre opérationnelle la Direction générale de l'enseignement, de la formation et de la recherche agricoles (DGEFRA);
- Elaborer un Master plan de la formation agricole;
- Adjoindre le volet de Recherche-Développement-vulgarisation dans la formation agricole ;
- Orienter la formation vers la professionnalisation et la spécialisation des acteurs ;
- Revaloriser l'offre de formation par la création des départements agricoles dans les Centres de formation professionnelle ;
- Généraliser le projet « Classes-vertes » afin de susciter des vocations chez les plus jeunes.

Groupe 6

Thématique 6: Promouvoir l'agriculture familiale comme moteur de la souveraineté alimentaire du pays

La méthodologie utilisée par le groupe a consisté à l'analyse des forces et faiblesses, des opportunités et menaces de l'agriculture familiale.

Les forces identifiées sont, entre autres, le maintien du noyau familial dans les villages, la transmission des valeurs culturelles agricoles, la conservation des ressources naturelles, la production agricole saine. Quant aux faiblesses, elles touchent principalement à l'insuffisance de pistes agricoles aménagées, à l'indisponibilité des semences améliorées, à l'insuffisance d'encadrement de proximité des producteurs, au manque de structures d'appui au financement agricole, à l'insuffisance d'accès à l'énergie.

Les opportunités qui s'offrent à l'agriculture familiale au Gabon sont nombreuses : conditions agro-climatiques favorables, existence d'un marché pour tous les produits agricoles, potentialités pour éradiquer la faim et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, diversité agro écologique permettant de diversifier les productions, disponibilité de terres arables, etc. Cependant, certains facteurs peuvent nuire à l'agriculture familiale au Gabon : catastrophes naturelles, effets induits des changements climatiques, subvention des produits importés, conflits Homme-Faune.

Au terme de leurs travaux, le groupe a abouti à des recommandations résumées comme suit :

- Rendre accessibles les terres agricoles aux petits exploitants ;
- Rendre disponibles les semences améliorées aux petits producteurs ;
- Assurer l'encadrement de proximité des producteurs ;
- Installer des encadreurs de proximité ;
- Favoriser l'accès à l'énergie en milieu rural ;
- Développer les chaînes de valeurs ;
- Identifier et valoriser les produits du terroir ;
- Mettre en place des infrastructures hydroagricoles ;
- Promouvoir la mécanisation agricole;
- Redynamiser les centres de formation aux métiers agricoles ;
- Créer ou redynamiser les centres de formation aux métiers agricoles ;
- Favoriser les échanges entre les acteurs des filières ;
- Structurer les élevages ruraux.

Groupe 7

Thématique 7 : Accélérer la mise en œuvre du Programme GRAINE.

Du 29 au 30 Juin 2017 s'est tenu à l'hôtel Radisson Blu de Libreville le 2^{ème} Forum GRAINE. Ce Forum a été organisé par la SOTRADER et constituait la thématique 7 des Assises sur la Redynamisation de l'Agriculture et l'accélération du Programme GRAINE pour une souveraineté alimentaire au Gabon.

Après une analyse des résultats d'étape du Programme GRAINE illustrés par des réalisations importantes (6 provinces impactées par le Programme, 838 Coopératives enregistrées, 723 agréments délivrés, 166 titres fonciers délivrés, 1200 emplois créés, etc.), les membres du groupe ont relevé quelques difficultés rencontrées actuellement parmi lesquelles, on peut citer :

- L'insuffisance de formation technique des membres des coopératives ;
- le choix des sites (fortes pentes, relief accidenté, et le type d'aménagement peu favorables à la conservation de la fertilité des sols) ;
- L'appropriation du projet par les membres des coopératives estimée faible ;
- La commercialisation des produits (collecte, stockage, conservation et transformation des produits...) ;
- Le non-respect par la SOTRADER de ses engagements par rapport à la commercialisation ;
- Etc.

Par la suite, ils ont fait les recommandations suivantes :

A. Commission portant sur « L'état de fonctionnement des coopératives, leur situation contractuelle avec la SOTRADER et les aspects fonciers » :

- 1) Répertorier, et valoriser les supports disponibles (animation, formation et sensibilisation) ;
- 2) Sensibiliser et renforcer les capacités des membres des coopératives sur les mécanismes de fonctionnement d'une coopérative (Statuts et Règlement Intérieur) ;
- 3) Améliorer le dispositif des formateurs en gestion et identifier les besoins réels des coopératives en gestion ;
- 4) Élaborer des plans de formation en gestion pour les membres des coopératives ;

- 5) Suivre et évaluer les initiatives de formation en gestion et du suivi opérationnel (coaching) ;
 - 6) Etudier les modalités de mise en place d'une assurance agricole ;
 - 7) Renforcer l'encadrement rapproché des Techniciens d'Appui Conseil (TAC) aux coopérateurs résidant dans leur zone d'intervention ;
 - 8) Poursuivre et accélérer la procédure de délivrance des agréments et des titres fonciers pour les coopératives et les exploitants agricoles indépendants ;
- 9) Finaliser l'élaboration d'un avenant aux contrats déjà signés par les Scoops avec la SOTRADER, d'une part, et préparer les projets de nouveaux contrats à signer avec les agriculteurs indépendants dans le cadre des nouvelles orientations stratégiques du Programme Graine.

B. Commission « Aspects Environnementaux et Sociaux du Programme GRAINE » :

- 1) Supprimer la prime d'incitation mensuelle ;
- 2) Suivre les recommandations du manuel de bonnes pratiques agricoles ;
- 3) Pour le conflit Homme/Faune :
 - En marge des barrières électriques, développer d'autres systèmes de protection des cultures : organisation des brigades de surveillance dans les coopératives; installation des barbelés, grillages, tranchées, financés par l'État et le secteur forestier privé;
 - Appliquer les dispositions en vigueur sur les battues administratives (art. 196) et sur la légitime défense dans les plantations (art. 172).

C. Commission « Opérations Techniques pour le Développement des Plantations » :

- 1) Élaborer et mettre en œuvre un plan de formation à l'intention des producteurs et des techniciens d'appui conseil ;
- 2) Mettre en place un véritable dispositif d'appui conseil par le recrutement de cadres gabonais en collaboration avec les institutions spécialisées ;
- 3) Créer et mettre en place des Champs écoles paysans et des champs semenciers dans chaque bassin de production ;
- 4) Former, installer et accompagner des Gabonais au métier de pépiniériste dans les principaux bassins de production;

- 5) Réaliser des études pédologiques dans les principaux bassins de production avant tout développement de plantation;
- 6) Poursuivre l'aménagement des parcelles agricoles des coopératives et des agriculteurs indépendants à des coûts subventionnés et raisonnables ;
- 7) Aider les producteurs et leurs organisations cibles à devenir les promoteurs de leur projet et d'en maîtriser l'ensemble du cycle, de l'identification à l'évaluation;
- 8) Reformuler le comité de pilotage du Programme GRAINE par la création des comités provinciaux et l'intégration des membres des bénéficiaires à ces différentes instances ;
- 9) Développer des synergies avec les autres acteurs du secteur agricole (Recherche agricole, ONG, Formation, etc.)
- 10) Réaliser des études thématiques sur les différentes filières agricoles ;
- 11) Mettre en place un dispositif de suivi évaluation participatif du Programme.

D. Commission « Aspects commerciaux et logistiques » :

- 1) Elaborer et mettre en œuvre des stratégies permettant de réduire les coûts de transport des produits agricoles des lieux de production vers les centres de commercialisation ;
- 2) Impliquer les Ministère de l'Intérieur et de la Défense pour faciliter la circulation des véhicules affectés au transport des produits agricoles;
- 3) Apporter un appui technique aux coopérative et aux agriculteurs indépendants en matière de commercialisation ;
- 4) Encourager les coopératives à développer des Caisses d'épargne.

Au-delà de ces recommandations spécifiques, les participants recommandent au Gouvernement que : *Les recommandations issues du 2^e Forum Graine soient prises en compte dans le cadre du Projet d'Appui au Programme GRAINE phase 1 (PAPG 1) en cours de préparation avec l'appui de la Banque Africaine de Développement.*

Au terme des travaux, le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, chargé de la mise en œuvre du Programme GRAINE a saisi l'occasion pour rappeler les orientations prises par le Président de la République pour la poursuite du Programme GRAINE, à savoir:

- 1) L'annulation de la dette des coopératives vis-à-vis de la SOTRADER ;
- 2) L'ouverture du Programme aux agriculteurs indépendants et à d'autres spéculations ;

- 3) La focalisation du programme sur les filières domestiques et le maintien des filières export uniquement pour les coopératives ;
- 4) La concentration des interventions sur les terres déjà développées et sur les principaux bassins de production du pays ;
- 5) La suppression du paiement de la prime incitative aux membres des coopératives en activité ;
- 6) L'encouragement des coopératives à être des agri-preneurs.

4.2. Dispositif de suivi des recommandations des assises

Les présentes assises ouvrent la voie à un renouveau de l'agriculture gabonaise. Les autorités doivent saisir cette occasion pour faire résolument de l'Agriculture le « nouveau pétrole du Gabon ». Dans cet ordre d'idées, les participants souhaitent vivement que les recommandations issues de ces assises soient mises en œuvre afin de permettre au Gabon de réduire substantiellement sa dépendance vis-à-vis des importations de produits alimentaires et de s'orienter vers la souveraineté alimentaire.

C'est ainsi que les participants ont recommandé la mise en place d'un comité de suivi des travaux des assises comprenant les représentants de la Présidence de la République, la Primature, le MAEPG, d'autres départements ministériels, les OSC, les organisations paysannes et les PTF. Sa composition pourrait être comme suit :

- Président : Un représentant de la Présidence de la République ;
- Vice-Président : Un représentant de la Primature ;
- Membres : Représentants des Ministères de l'Agriculture, de l'Economie, du Budget et des comptes publics, de l'Economie forestière, des OSC, des organisations paysannes et des PTF.

La création, les attributions, l'organisation et le fonctionnement de ce comité seront définis par des textes administratifs appropriés.

5. CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture a été ponctuée par la lecture du rapport de synthèse, la lecture des motions et le discours de Monsieur le Ministre de l'agriculture et de l'élevage, chargé de la mise en œuvre du Programme GRAINE. Le rapport de synthèse est repris intégralement ci-dessus dans le résumé du présent rapport général.

Elle a été aussi marquée par la signature d'un accord de partenariat entre le Ministre de l'agriculture et de l'élevage, chargé de la mise en œuvre du Programme GRAINE et le Directeur du Centre Songhaï du Bénin. Ce geste de Monsieur le Ministre traduit bien la volonté du MAEPG de tirer profit de la riche expérience de ce centre qui a acquis une renommée internationale.

Les participants aux assises ont formulé deux motions de remerciement, dont la première adressée aux autorités gabonaises et plus particulièrement à Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat, pour la chaleur de l'accueil et les bonnes dispositions prises pour l'organisation de ces assises, et la seconde à toutes les entités présentes à ces assises pour la qualité de leurs travaux.

Le dernier mot est revenu à Monsieur le Ministre de l'agriculture et de l'élevage, chargé de la mise en œuvre du Programme GRAINE, qui a annoncé les décisions prises par le Gouvernement en faveur des acteurs du Programme GRAINE, puis remercié l'ensemble des participants pour la richesse de leurs contributions et la pertinence des recommandations formulées au cours de ces assises. En terminant son propos, il a assuré les participants de la volonté du Gouvernement de pérenniser ce forum d'échanges afin d'impliquer le plus grand nombre d'acteurs dans toutes les phases de l'évolution du secteur agricole.

CONCLUSION

Les Assises sur la Redynamisation de l'Agriculture et l'Accélération du Programme GRAINE pour une Souveraineté Alimentaire au Gabon s'étaient fixées comme objectif global de placer l'agriculture au premier rang des priorités d'investissement et renforcer sa position dans le développement économique et social du Gabon. Au terme de quatre jours de travaux, on peut affirmer qu'elles ont connu un franc succès.

Au plan politique, le Gouvernement, ayant placé ces assises sous le Haut Patronage de Son Excellence Monsieur Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat, Premier Agriculteur du pays, était représenté à la cérémonie d'ouverture par Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre représentant Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Madame le Ministre délégué chargée de l'agro-industrie, de nombreux membres du Gouvernement et les Gouverneurs des neuf (9) provinces du Gabon.

Il faut souligner la qualité des participants parmi lesquels on notait les représentants du Corps diplomatique, des partenaires techniques et financiers, des acteurs du secteur agricole, des organisations paysannes, des organisations de la société civile, du secteur privé des organismes sous régionaux et internationaux. Ce niveau de participation a donné de la consistance aux réflexions et de la hauteur aux débats.

Sans conteste, les recommandations issues de ces assises se sont distinguées par leur justesse et leur pertinence. Leur mise en œuvre adéquate contribuera à apporter des changements qualitatifs dans le développement de l'agriculture gabonaise.

Ces assises ont suscité beaucoup d'enthousiasme de la part des participants. L'intérêt manifesté par les uns et les autres pour les différentes thématiques discutées en plénières comme en groupes démontre bien leur pleine adhésion aux assises.

Le Programme GRAINE a connu de la visibilité à travers la tenue de ces assises et du 2^{ème} Forum GRAINE. Les orientations prises par le Gouvernement pour l'accélération de ce programme ont été bien accueillies par tous les participants.

Enfin, l'engagement pris par le Gouvernement de pérenniser ce forum d'échanges indique bien que l'Agriculture sera désormais élevée au premier rang des priorités d'investissement et verra sa position renforcée dans le développement économique et social du Gabon.